

APPROBATION CONVENTION INTERVENUE AVEC LES COMPAGNIES D'ASSURANCES
LA PRESERVATRICE et la THE MOTOR UNION

M. le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 23 Mai 1950

Mesdames,

Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 61 de la loi municipale du 5 Avril 1884, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la Convention intervenue avec la Compagnie "La Préservatrice" pour l'assurance, à compter du 24 Février 1949 (Police n° 70 -234/R contre les accidents pouvant survenir à huit chauffeurs et à 12 manoeuvres de camions, voitures et ambulances automobiles et celle de la "The Motor Union" pour l'assurance du Camion Dodge n° H.3448 (Police n° 825.257) du 4 Avril 1950 au 4 Avril 1951.

Le 1er Adjoint ff. de Maire,
Signé: VALLON HOARAU.

M. le MAIRE. - Je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Adopté à la majorité.

Saint Denis le 30/6/50
pr. le Secrétaire général
Le Chef de division délégué
Signé: Gavarni

Approuvé
S. Denis le 30/6/50
pr. Le Prefet absent
Le Secrétaire général
l'Administration du Département
Signé: Bozzi